



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 04 MARS 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 24 Février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 15
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-03-2021/032

Objet : Examens des demandes de subvention de fonctionnement présentées par les associations dans le cadre du contrat de Ville de Sainte-Marie – avis défavorables.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

Le Bureau Communautaire,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'avis de la commission mixte subvention-finances en date du 05 février 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,**DECIDE****Article 1 :****De rejeter** l'attribution des subventions suivantes, présentées dans le cadre du contrat de Ville de Sainte-Marie :

| Porteur du Projet | Projets | Montant demandé |
|-----------------------|---|-----------------|
| Ville de Sainte-Marie | Fonctionnement du contrat de Ville | 42.300,00 € |
| Ville de Sainte-Marie | Plan de communication de relance après la crise « Festy Bourg » | 12.000,00 € |

Article 2 :**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 Mars 2021

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

